

Et j'ai écrit ceci de ma main

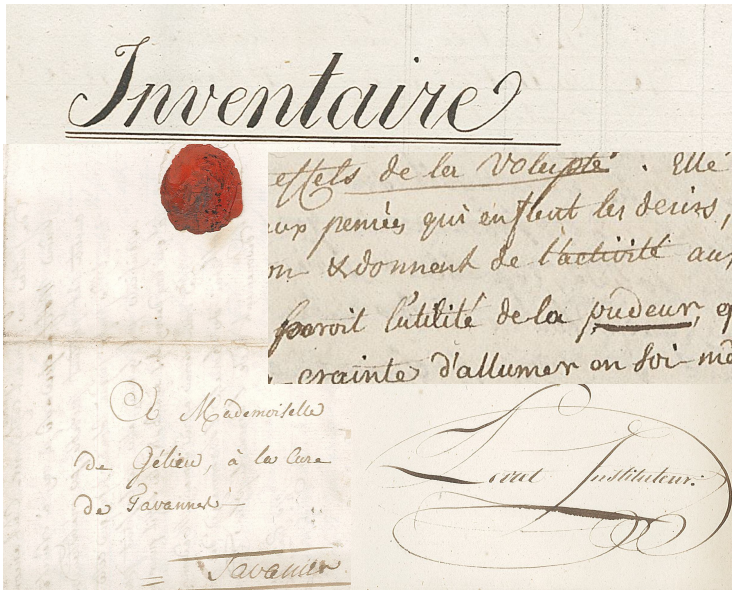
Anne Beuchat

## LES DOSSIERS DE MEMOIRES D'ICI

novembre 2014

### LE FONDS DU DOYEN MOREL

Société, culture et vie privée



**Fin novembre 2013, les volumineuses archives Morel quittaient leur terreau natal de Corgémont pour le compactus du centre de recherche et de documentation du Jura bernois, Mémoires d'Ici à Saint-Imier. Au fil des milliers de pages documentant la vie privée et publique du doyen Morel, celle de ses proches et, plus largement, de toute une élite régionale, ce fonds d'archives remarquable permettra sans doute d'éclairer de manière inédite la société jurassienne durant une période charnière, entre 1750 et 1850.**

Ces archives retrouvent ainsi un autre fonds majeur, celui de l'Église réformée jurassienne et de la bibliothèque des pasteurs, transféré de Corgémont à Mémoires d'Ici en 2004.

Si l'histoire respective de ces deux fonds conserve à ce jour de nombreux mystères, on ne peut nier la densité des liens qui les unissent et par conséquent l'intérêt de pouvoir les étudier conjointement.

Cette démarche a été esquissée par les premiers défricheurs des archives de Corgémont, les pasteurs-historiens Charles Simon père et fils, l'archiviste municipal Edouard Freudiger, le professeur Charles Junod, ainsi que quelques initiés.

Tous ceux qui ont eu la chance, mais aussi le courage, de se plonger dans ces brassées de feuilles jaunies — certaines remontent au début du XVIII<sup>e</sup> siècle — s'y sont consacrés avec passion, déchiffrant, classant sans relâche et transmettant leurs premières découvertes au public au fil d'études parfois très conséquentes.

Aujourd'hui, après un nouveau travail de classement et d'inventaire, le fonds Morel est accessible aux chercheurs dans notre salle de lecture.

Bien que la tâche des archivistes soit loin d'être achevée, il est temps de proposer ces sources essentielles du Jura aux historiens actuels. Nul doute qu'ils sauront se frayer des voies inédites dans la densité d'un fonds dont les premières études n'ont de loin pas épuisé la richesse.

Ce dossier vous invite à en parcourir les grandes avenues, les audacieux sauront s'engager dans les ruelles les plus secrètes.

Bienvenue !

#### LE DOSSIER

Charles-Ferdinand Morel  
Isabelle, Cécile, Jules... et les autres  
Liberté, égalité, fraternité  
Science sans conscience  
Charité bien ordonnée  
J'ai écrit ceci de ma main  
Les bons comptes  
Le cœur à ses raisons  
Perspectives  
Pour en savoir plus

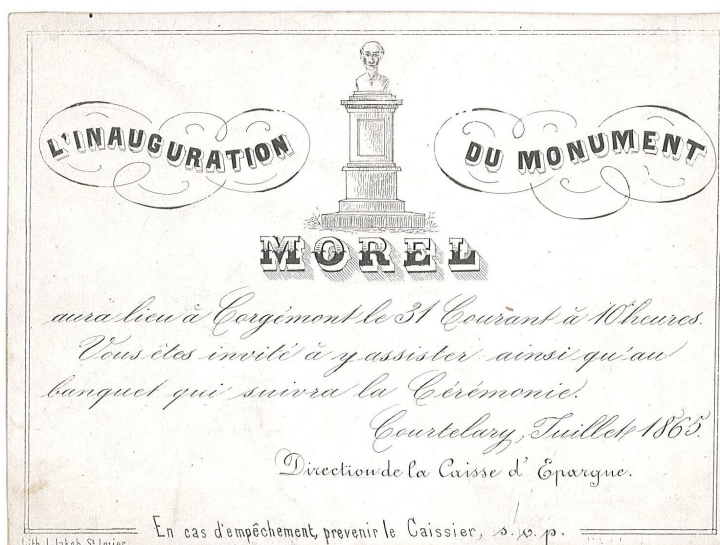
Anne Beuchat  
Mémoires d'Ici



## Charles-Ferdand Morel (1772-1848) Acteur et témoin de son temps

« Berne, 1 août. On nous écrit: Tout le Jura bernois était en fête hier 31 juillet, pour l'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. le doyen Morel.

Quel était donc ce M. Morel, si vénéré dans son étroite vallée, et dont le nom est à peine connu au-dehors? »



Plus de 160 ans après sa disparition, la figure sévère de Charles-Ferdinand Morel hante toujours les vallons jurassiens. Celui que l'on a coutume d'appeler le doyen Morel — il fut le doyen des pasteurs jurassiens — a marqué de son empreinte la vie de ses contemporains, mais aussi la nôtre. Le buste érigé aux abords de la rue principale de Corgémont, son village natal, impose sa présence à ceux qui auraient été tentés de l'oublier.

Témoin de la fin de l'Ancien Régime, de la Révolution française et de la naissance de la démocratie moderne, Charles-Ferdinand Morel vit à la charnière de deux mondes. Membre d'une élite cultivée qui a foi dans le progrès, il imagine et bâtit sans relâche une société nouvelle, rationnellement élaborée.

Il a tout juste dix-sept ans lorsque la Révolution française éclate. Le jeune aumônier alors cantonné à Maubeuge s'enthousiasme immédiatement et devient un ardent défenseur des idées nouvelles à son retour au pays. Le pasteur de Corgémont est en effet un ecclésiastique et un citoyen engagé. Il est, par exemple, l'auteur d'un projet de constitution pour le Jura en 1814, un membre influent de la Constituante bernoise en 1831 et de la Commission jurassienne en 1840.

Membre de nombreuses sociétés savantes et agronome averti, il est également un efficace promoteur de l'industrialisation.

Le pasteur combat la misère et ses causes : dès 1816, il préside la Caisse centrale des pauvres, une institution qui permettra bientôt la création pour le district d'un hôpital, d'un asile des vieillards et d'un orphelinat. Dans un même élan, il fonde en 1829 la Caisse d'épargne du district de Courtelary, première banque jurassienne, et la Société de tempérance du Jura bernois en 1837.



### SIGNALEMENT.

Agé de 40 ans  
taille d'un mètre  
66 centimètres,  
cheveux châtains gris  
front couvert  
sourcils châtains  
yeux gris bleu  
nez aquilin  
bouche moyenne  
barbe noire  
menton rond  
visage ovale  
teint coloré

### SIGNES PARTICULIERS.

marque de la petite vérole

## ISABELLE, CECILE, JULES, CHARLES, FRANCOIS ET LES AUTRES

« Ta lettre de mercredi m'est arrivée jeudi soir, et aujourd'hui Mlle Jacot m'a remis celle d'aujourd'hui. Me voilà donc bien au courant de ce qui te concerne. Je te remercie de cet empressement à m'écrire... »

Le fonds du doyen Morel emprunte son nom à son plus illustre producteur. Il convient toutefois de relativiser cette ascendance pour prendre la véritable mesure du corpus et des perspectives qu'il ouvre aux historiens.

Les documents n'ont pas été uniquement conservés par Charles-Ferdinand Morel, mais par différents membres de la famille. Rassemblées dans la maison familiale de Corgémont où vécurent sa fille Cécile et son gendre Alphonse Bandelier, les correspondances emmènent le lecteur bien au-delà du Chasseral et des préoccupations du doyen. Du côté de Neuchâtel, avec les parents d'Isabelle de Gélieu, sa femme ; de la Provence, où son frère François a épousé Louise de Verneuil. Voyage temporel également, avec, par exemple, des archives de la famille Bandelier du début du XVIII<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le plan de classement du fonds traduit cette ossature fondamentale, avec, en particulier, trois grands ensembles de lettres autour des Morel, des de Gélieu et des Bandelier.

Si l'on y recense des centaines d'expéditeurs de tous horizons, les correspondances familiales s'avèrent particulièrement remarquables, offrant la possibilité de reconstituer de véritables dialogues. La densité des relations épistolaires surprend, ainsi les centaines de missives qu'échangent durant cinquante années Charles-Ferdinand et son frère François.

Dans une société où les réseaux sont multiples et s'étendent bien au-delà du voisinage, la correspondance est un outil de communication privilégié. Elle donne aujourd'hui accès à une infinité de détails sur la vie privée et sociale des protagonistes, en particulier celle des femmes, ainsi que sur les mentalités.

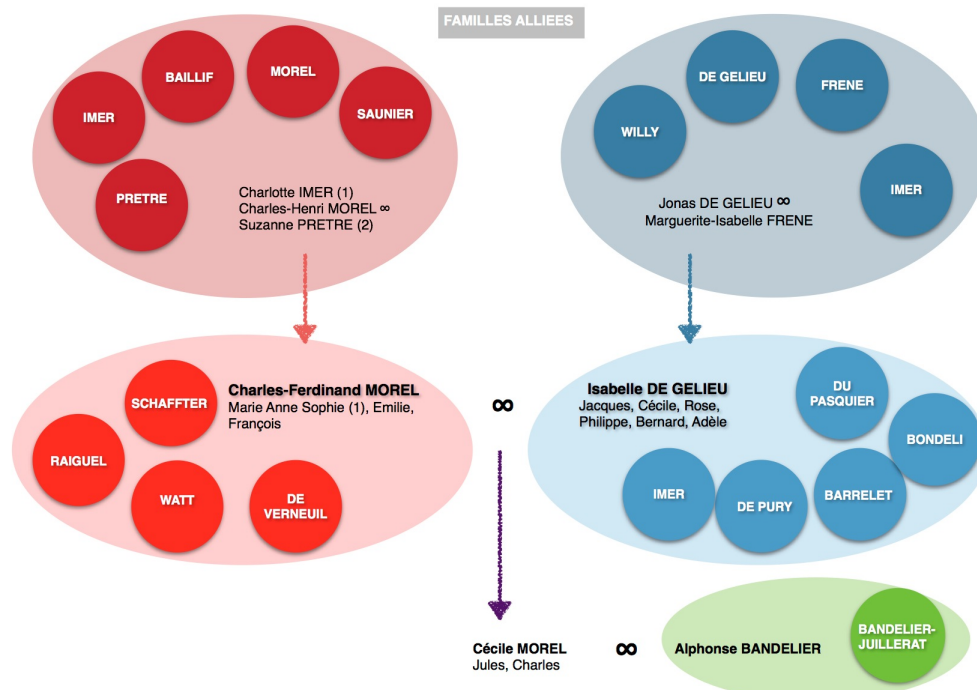
### ISABELLE DE GÉLIEU (1779-1834)

Fille du pasteur neuchâtelois **Jonas de Gélieu**, petite-fille du pasteur de Tavannes **Théophile-Rémy Frêne**. Adolescente, elle se lie d'amitié avec **Isabelle de Charrière**, qui l'encourage à écrire. Elle épouse Charles-Ferdinand Morel en 1801. Ils ont trois enfants : Cécile, Jules et Charles. Après son mariage, elle publie des textes traduits de l'allemand.

**ALPHONSE BANDELIER** (1800-1860) épouse en 1842 **Cécile Morel**, fille du doyen. Pasteur, notamment à Gênes, commissaire des écoles du Bas-Erguël (1832), puis des écoles jurassiennes (1838). Député à la Constituante en 1846, conseiller d'Etat bernois la tête de l'Instruction publique. Son frère **Adolphe-Eugène** fut également conseiller d'Etat. Il émigra au Brésil, puis aux Etats-Unis.

### FRANÇOIS HENRI MOREL (1773-1852)

Licencié en droit, le frère de Charles-Ferdinand s'établit à Pertuis, en Provence, où il épouse en 1801 **Louise Marie de Verneuil**, nièce de **Louise de Mirabeau**, marquise de Cabris, (fille de **Victor Riqueti**, marquis de Mirabeau, sœur cadette d'Honoré Gabriel, tribun de la Révolution). François Morel fut maire de Pertuis, conseiller général du Vaucluse et chevalier de la Légion d'Honneur.





## LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

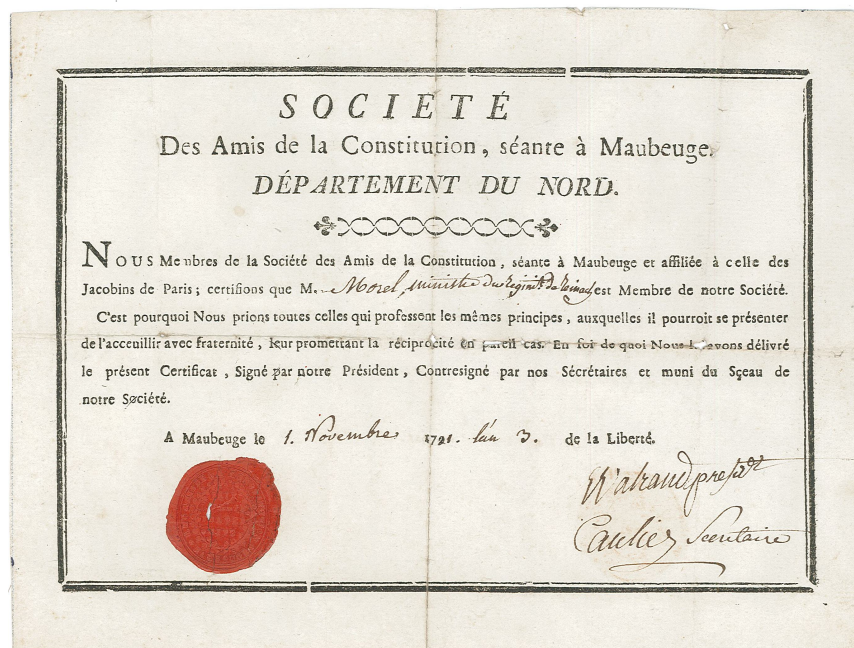
« Le joug des tyrans est secoué, le peuple respire enfin. Ces despotes cruels sont dépouillés de leurs armes vexatoires et rendus à leur état naturel, celui qui leur a été assuré par la Providence. Car est-il dans la nature des choses qu'un homme s'érige en tyran de ses semblables ? Doivent-ils être soumis aux caprices d'un seul ? Non, c'est une erreur que l'on a reconnue. »

La Déclaration des droits de l'homme enthousiasme Charles-Ferdinand Morel. A Maubeuge, le jeune aumônier devient même secrétaire du club jacobin local en 1791. Champion de la Révolution française dans le Jura, il prononce en 1798 le discours officiel du 14 juillet à Corgémont : « Oublions les malheurs irréparables d'une révolution et voyons dans l'avenir les bienfaits que nous prépare à tous le régime de l'égalité et de la liberté ! »

Le 15 décembre 1797, les troupes françaises entrent en Erguël. Le vallon de Saint-Imier est incorporé à la France, au département du Mont-Terrible, puis à celui du Haut-Rhin. Les missions ecclésiastiques et politiques du pasteur se nourrissent d'un même élan patriotique. Nommé président de l'assemblée électorale du canton de Courtelary, puis conseiller général du Haut-Rhin, il assiste avec ferveur au couronnement de Napoléon en 1804.

Dès 1813, durant l'époque de confusion qui précède la réunion de l'ancien Evêché de Bâle et de la République de Berne, l'idée d'une patrie jurassienne s'éveille. Charles-Ferdinand Morel développe une intense réflexion sur l'avenir institutionnel de la région. Dans ses différents projets, il s'attache à la garantie de la propriété et des libertés individuelles, ainsi qu'à l'établissement d'un contrôle démocratique du pouvoir par l'introduction du suffrage censitaire.

En 1815, il se rallie tout de même régime bernois, sans cesser toutefois de défendre les droits et les privilèges du Jura. Aux côtés des élites libérales, il lutte pour la création d'institutions qui assurent la nouvelle puissance de la bourgeoisie. En 1831, il est membre de la Constituante qui donne au canton de Berne sa première constitution démocratique.



### De la souveraineté du peuple

Nul ne peut connaître ses besoins que la Société elle-même. C'est pourquoi dans les petits états, où le peuple intervient lui-même pour délibérer sur ses intérêts, il appartient au peuple d'exercer lui-même le pouvoir souverain ; mais pour peu que le pays soit étendu, et afin que la souveraineté ne soit pas une chimère et ne dégénère pas en un état de confusion et de désordre, il faut qu'elle s'exerce par une délégation et que le peuple se donne des représentants qui administrent en son nom et pourvoient par des lois et par un sage et judicieux emploi du pouvoir à tous ses besoins et au maintien de ses droits et de ses intérêts. C'est ce mode d'administration de la souveraineté qui constitue le gouvernement représentatif, gouvernement qui repose à la fois sur le droit et le pouvoir du peuple, et qui, en ayant pour objet les intérêts de tous, doit avoir pour régulateur et pour guide les lumières et les besoins de la Civilisation.

### Charles-Ferdinand Morel



#### EXEMPLES DE DOCUMENTS :

- **Certificat de la Société des Amis de la Constitution, Maubeuge, 1791**
- **Charles-Ferdinand Morel, « De la souveraineté du peuple », *Journal des délibérations de l'assemblée constituante du canton de Berne, 1831***
- Correspondance Charles-Ferdinand Morel – François Morel, 1790-1791
- Charles-Ferdinand Morel, projet de « Constitution et forme de gouvernement de la Principauté de Porrentruy », 1814
- Charles-Ferdinand Morel, « Dans un temps où le sort de tant de pays va changer, l'Erguël ne peut s'empêcher de s'occuper de celui qui l'attend [...] », [1814]
- Charles-Ferdinand Morel, « Quand un peuple délibère sur le changement de son existence politique ou sur son association à un autre peuple, il a principalement cinq choses à prendre en considération. », [1814]
- Lettres adressées par les délégués de l'assemblée d'Erguël à Monsieur de Béguelin, chevalier de l'Aigle rouge, conseiller intime d'État de M. Le Roi de Prusse, représentant au Congrès de Vienne, [1814]
- Charles-Ferdinand Morel, *Quelques mots sur les idées libérales*, Lausanne : Hignou impr., 1815
- Correspondance Charles-Ferdinand Morel – Isabelle de Géliou, 1831
- Correspondance de Xavier Stockmar, 1831-1846



## SCIENCE SANS CONSCIENCE

« Essai sur cette question : qu'est-ce qui est le plus en harmonie avec la religion, ou d'abaisser l'homme ou de le relever & de l'honorer ? »

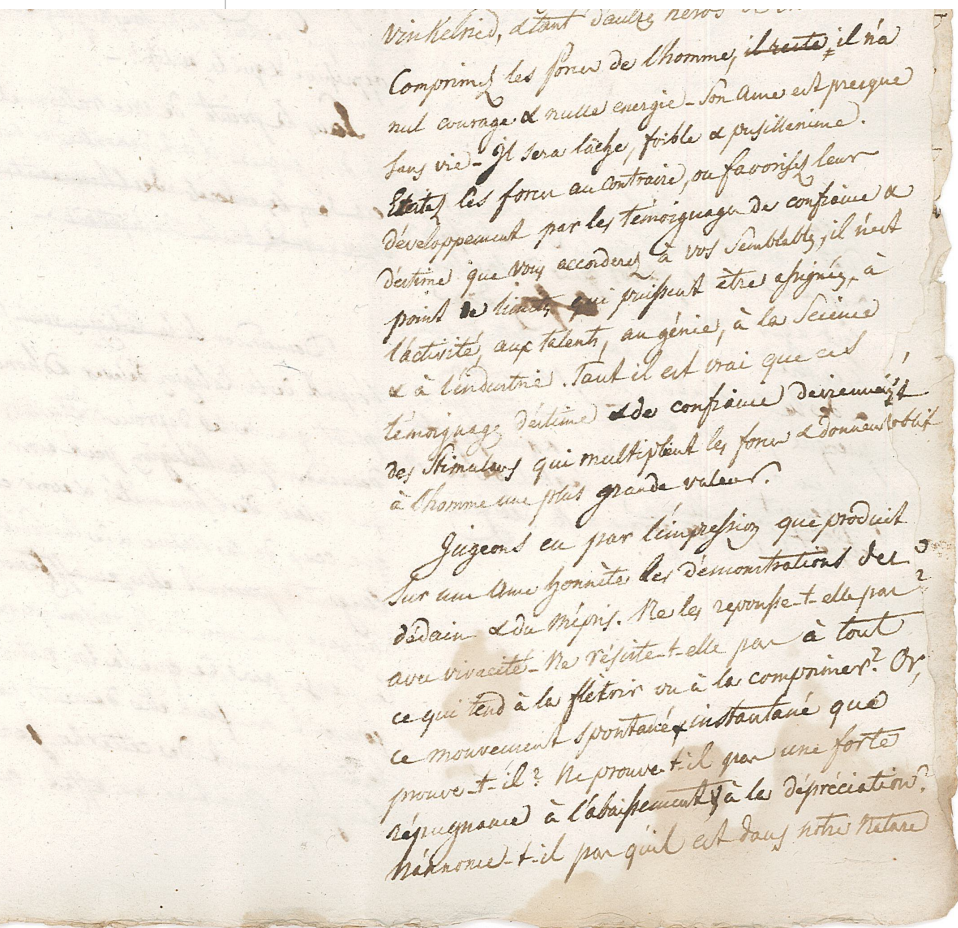
Issu d'un milieu fortement imprégné par l'idéologie des Lumières, Charles-Ferdinand Morel est convaincu des bienfaits du progrès.

Féru d'agronomie, au même titre d'ailleurs que son père Charles-Henri ou son beau-père Jonas de Gélieu, il ne s'en tient pas à la théorie ; il innove et expérimente dans le domaine agricole familial où il s'essaie, notamment, à l'élevage du mouton mérinos.

Couronné par plusieurs sociétés scientifiques, l'auteur de mémoires sur l'agriculture, l'industrie et le commerce se fait historien du Jura avec son *Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant Evêché de Bâle*, publié en 1813.

Le pasteur ne s'efface cependant jamais derrière le scientifique. Si le progrès est essentiel à l'élévation de l'âme humaine et doit par conséquent être encouragé par la religion, l'inverse est tout aussi indiscutable. La croissance économique que le doyen cherche à stimuler sera nécessairement fondée sur une moralité irréprochable.

Charles-Ferdinand Morel n'oublie pas ses ouailles. Lorsque le régime français abolit les cultes, de 1798 à 1800, il s'attache à maintenir la vie intérieure de l'Eglise, prêchant dans les paroisses voisines abandonnées par ses confrères. Il prend ensuite une part active à sa réorganisation, devenant président de l'Eglise consistoriale de Corgémont, puis doyen des pasteurs de la classe du Jura de 1824 à 1840 et de 1846 à 1848.



### EXEMPLES DE DOCUMENTS :

Manuscrits de Charles-Ferdinand Morel :

- « Essai sur cette question : quels sont les avantages et les inconvénients de l'abolition de la vaine pâture, et quel serait le meilleur parti à prendre à cet égard ? », 1806
- « Mémoire sur la question suivante, proposée par la Société suisse d'utilité publique : Quelle influence le morcellement illimité des propriétés fermières exerce-t-il sur le bien-être du peuple ? »
- « Essai sur cette question : quelles branches d'industrie rurale ou commerciale pourrait-on introduire dans ce pays, pour remplacer celles n'offrant plus aujourd'hui les mêmes ressources que ci-devant ? »
- « Réponses aux Questions relatives à l'agriculture de l'arrondissement de Delémont, proposées par le ministre de l'Intérieur à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement »
- « Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant Evêché de Bâle, réuni à la France en 1793 », manuscrit et correspondance, 1811-1813
- « Précis de l'histoire de la Réformation du canton de Berne, traduit de l'allemand de Mr Sam. Fischer, pasteur à Aarberg, suivi d'un appendice sur la réformation des Bailliages protestants du Jura, réunis au même canton, publié à l'occasion de la fête séculaire de cette Réformation, en 1828 »
- Correspondance avec Emmanuel de Fellenberg, agronome et pédagogue à Hofwyl
- Dossier élevage de Mérinos
- Sermons de Charles-Henri Morel, Charles-Ferdinand Morel et Alphonse Bandelier
- Patentes de sociétés savantes
- Activité pastorale : correspondance, diplômes et nominations

**Essai sur cette question : qu'est-ce qui est le plus en harmonie avec la religion, ou d'abaisser l'homme ou de le relever & de l'honorer ?**

Comprimez les forces de l'homme, il n'a nul courage et nulle énergie. Son âme est presque sans vie. Il sera lâche, faible et pusillanime. Etalez ses forces au contraire, ou favorisez leur développement par les témoignages de confiance et d'estime que vous accorderez à vos semblables, il n'est point de limites qui puissent être assignées à l'activité, aux talents, au génie, à la Science et à l'industrie. Tant est-il vrai que ces témoignages d'estime et de confiance deviendront des stimulants qui multiplient les forces et donnent à l'homme une plus grande valeur.

**Charles-Ferdinand Morel**



## CHARITE BIEN ORDONNEE

« Je viens de parcourir une partie des Bailliages du Jura et j'éprouve le besoin de rendre compte des observations que j'ai recueillies. La première chose qui m'a frappé est le spectacle de la misère. »

En 1816 et 1817, la crise de subsistance qui frappe l'ancien Evêché de Bâle suscite les premiers essais d'élaboration systématique d'une politique de l'assistance par l'Etat. Le siècle sera dès lors marqué par l'uniformisation progressive de l'assistance, l'apparition d'institutions et finalement des premières assurances sociales qui la remplaceront.

Fondée en 1816 sous l'impulsion du gouvernement bernois par le grand bailli May et présidée par le doyen Morel, la Caisse centrale des pauvres du district de Courtelary constitue une première étape décisive. La caisse, alimentée par diverses taxes, amendes et collectes, soutient les communes dans l'assistance aux démunis et prévient ainsi la mendicité. Bientôt, elle donne naissance à des institutions spécifiques pour le district : hôpital (1850), orphelinat (1862), hospice des vieillards (1864).

La vision de la précarité évolue. L'organisation plus méthodique de la politique d'assistance, fondée notamment sur la distinction entre « bons » et « mauvais » pauvres, doit permettre de distribuer des secours à bon escient. Le doyen Morel n'est guère favorable à la solution de l'encouragement à l'émigration qui a cours en 1817, il a foi dans les vertus de la morale, de la responsabilité individuelle et du travail.

« Dans tout état bien organisé, où l'on tend à la moralité, ne faut-il pas que le travail soit envisagé comme la première source d'où toutes les classes de la Société doivent attendre leur existence ? »

### EXEMPLES DE DOCUMENTS :

- Caisse centrale des pauvres, 1816-1846
- Charles-Ferdinand Morel, « Course dans une partie des bailliages du Jura », [1816]
- Dossier Société de Tempérance du Jura bernois, 1837-1840
- « De l'administration et de la jouissance des biens communaux » [1833]

« Décret

Cette commission sous le nom de Direction Centrale des Pauvres s'occupera de tout ce qui est relatif à l'état et à l'assistance des pauvres. Elle veillera à ce que ceux-ci soient dûment et convenablement assistés par leurs communes respectives, avisera de concert avec elles aux moyens de pourvoir à ces assistances, leur donnera des directions, recevra les plaintes des pauvres, en fera rapport et en général contrôlera toutes les opérations relatives à leur assistance.

Tous les six mois, les conseils de commune enverront à la direction centrale un tableau nouveau de leurs pauvres, d'après le modèle qui leur sera fourni et avec tous les renseignements nécessaires sur la moralité, l'âge et les infirmités ou circonstances des individus.

Donné et arrêté pour être publié en chaire dans toutes les Eglises du bailliage, à Courtelary le 28 octobre 1816

Le grand bailli May

Etat des Pauvres, Bourgeois ou non Bourgeois résidant dans la Commune de Sonceboz qui sont dans le cas d'être assistés pendant le 1<sup>er</sup> semestre de 1817.

âge	Lieu de naissance & résidence	Etat ou Métier	marie veuf ou Célibat.	nombre d'enfants	Leurs noms	infirmités ou âge	S'ils sont cause de pauvreté indigent ou neq. » Viteux.	Quelle Secours ils reçoivent de la Commune en argent en Nature	Observations
40.	Sonceboz	Ouvrier au tour et Faïlandier	marie	6.	Emilie Henry françois Auguste Thérèse 1 au bureau	92. 10. 3. 2. 7.	La nombreuse famille nécessiteux	fr. 18.	Les enfans mendiens; le Père gagne 4. fr. par semaine, mais cela ne suffit pas aux besoins de sa famille.
56.	Sonceboz	pointe	Célibataire	—	—	—	faiblesse indigent	fr. 4.	il a tout bien mérité estropié & incapable de travail.
61.	Sombval & résident à Villereth	maçon	Célibataire	—	—	—	vieillesse sup l'ambly indigent	fr. 12.	de la famille il gagne sa vie de son état mais cela ne lui suffira pas. nourri par les payes de cette Commune depuis les 25. ans derniers
65.	Sombval	pointe	Célibataire	—	—	—	presqu'aveugle nécessiteux	fr. 2.	Secours de Villereth brave & honnête.



## J'AI ECRIT CECI DE MA MAIN

«L'instruction est le besoin de toutes les âmes, de celle du pauvre comme celle du riche, de celle de l'habitant des champs comme de celle de l'habitant des villes.»

Pasteur de Corgémont et président du consistoire, Charles-Ferdinand Morel veille sur les écoles et les régents de sa paroisse. Il est à la Constituante de 1831 un ardent défenseur de l'école primaire gratuite et obligatoire pour tous.

Celle-ci est alors dans un piètre état. On ne prodigue à chaque enfant qu'un enseignement conforme à sa condition, lui interdisant tout espoir de changement et de mobilité sociale. Commissaire des écoles dès 1835, le pasteur de Corgémont sonde le niveau des établissements jurassiens et se préoccupe d'améliorer la qualité des enseignants. L'éducation est à ses yeux le moyen de lutter contre la pauvreté et de donner l'instruction indispensable au développement de l'agriculture et de l'industrie naissante. La religion chrétienne doit cependant continuer de figurer en première place dans les programmes scolaires, apporter aux élèves des principes tels que l'amour du prochain et la charité, responsabiliser l'individu sur un plan éthique, puis social.

Le pasteur et commissaire des écoles Alphonse Bandelier, son gendre, est nommé directeur de l'Education du canton de Berne en 1852.

Les enfants des élites jurassiennes bénéficient d'un enseignement de qualité dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Très tôt, les jeunes privilégiés poursuivent leurs études loin du cocon familial, au sein d'instituts privés, de collèges et d'universités où ils côtoient les esprits éclairés de leurs temps. Les pasteurs jouent un rôle éminent en ce domaine. Jonas de Géliou tient un pensionnat réputé à Colombier, le foyer Morel accueille des élèves à la cure de

### EXEMPLES DE DOCUMENTS :

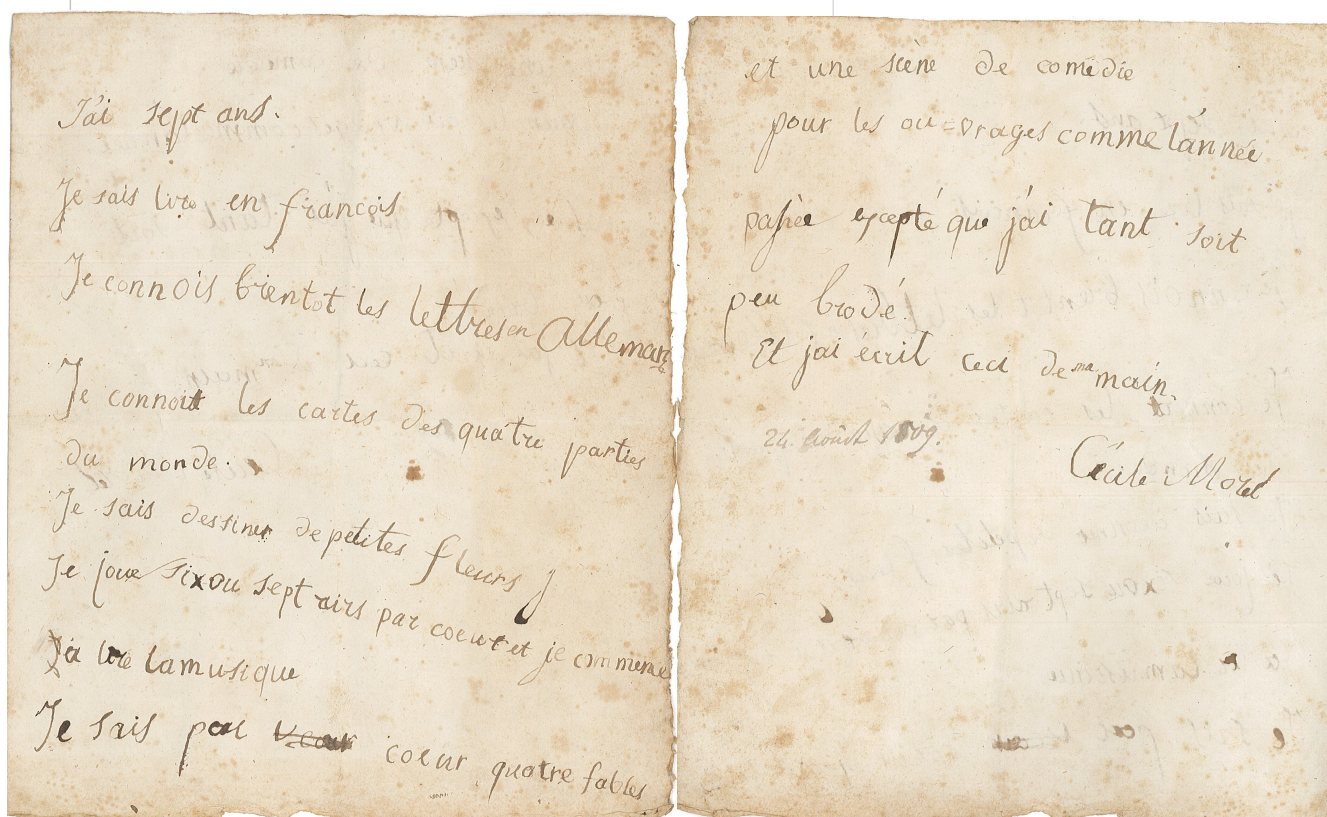
- **Cécile Morel, écrits d'enfant, 1808-1812**
- Charles-Ferdinand Morel et Alphonse Bandelier, correspondance commissariat des écoles
- Correspondance Alphonse Bandelier
- Correspondance Jonas de Géliou
- Charles-Henri Morel, travaux d'études à Bâle, 1760-1763
- « Lettres de Pestalozzi sur sa méthode », traduction d'Isabelle de Géliou

### « Je soussigné

**Charles Frédéric Perret Gentil** du Locle, comté de Neuchâtel, âgé de trente-deux ans. Instituteur à Courtelary depuis 1805, enseignant la lecture, l'écriture, le calcul, l'orthographe, la grammaire, le chant de nos cantiques sacrés et les fonctions régulières de l'Eglise ; tenant pendant les six mois de l'hiver trois classes par jour, de 3 heures chacune, avec 80 écoliers, plus ou moins, et les six autres mois, 2 classes de deux heures chacune. Quant à mon appointement, je n'ai point de fixe, il varie suivant le nombre des enfants.

Courtelary le 24 juin 1810

Corgémont. Les jeunes filles ne sont pas exclues de ce souci, à l'image d'Isabelle de Géliou, qui se forme à Bâle et apprend l'anglais au contact de Madame de Charrière.





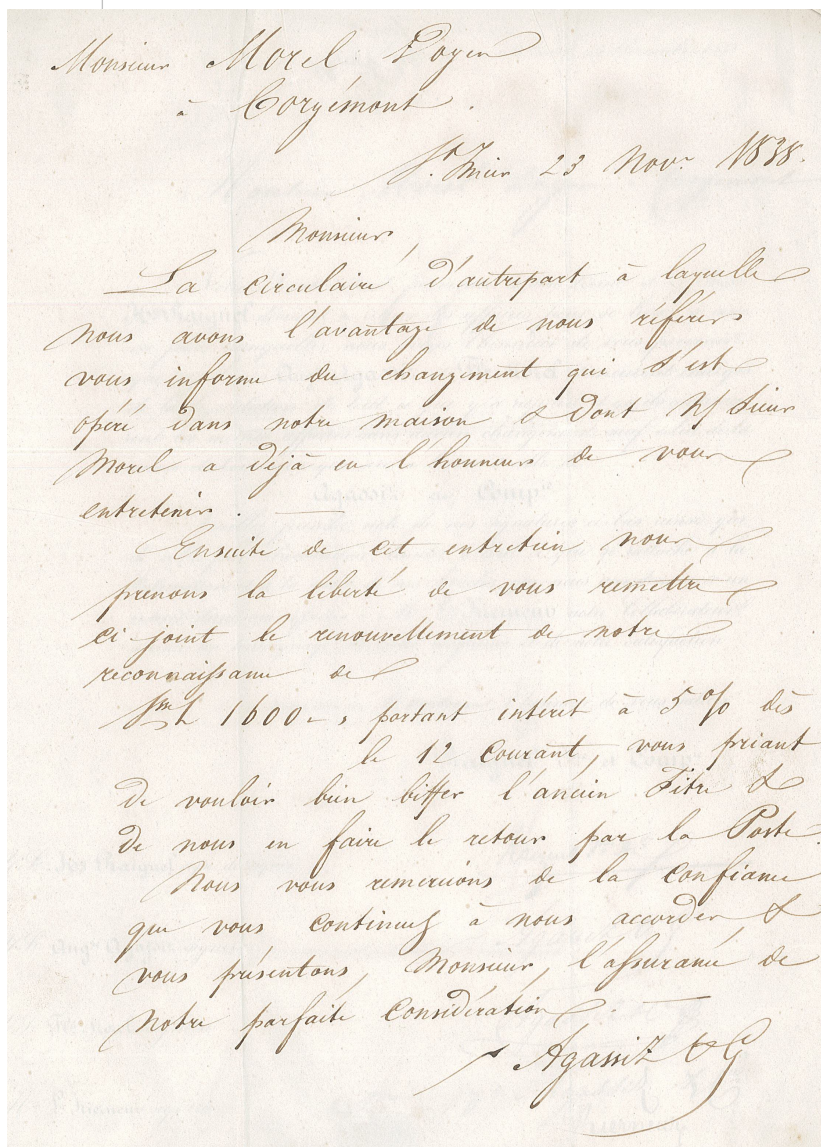
## LES BONS COMPTES

« Je soussigné confesse devoir au Sieur Augustin David Juillard et Consorts la somme de sept cents bons de vingt-cinq Batz. »

Quels éléments composent les patrimoines familiaux, comment se transmettent-ils, comment évoluent-ils ? Comment financer les premières industries jurassiennes ?

Les archives privées des élites jurassiennes fourmillent d'éléments de réponse à ces questions délicates. La vie quotidienne produit les premiers indices : carnets de dépenses pour les achats courants ou les études des enfants, quittances diverses. Les comptes de ménage et journaux de raison y ajoutent la gestion des prêts et des dettes courantes. Quant aux inventaires de succession, on y lit le détail des possessions et dettes du défunt.

Les familles investissent traditionnellement dans des biens mobiliers (vaisselle, vêtements, bijoux, meubles, bétail) et immobiliers (maisons, prés et métairies). Les documents témoignent d'une société où les biens circulent et les écus ne dorment guère sous les matelas.



En l'absence de banques ou d'établissements de crédit, les notables prêtent leur argent aux membres de la famille, aux voisins, aux artisans du voisinage et très vite aux premiers industriels. Les pasteurs s'engagent très précocement dans le processus : Charles-Henri Morel investit un temps dans la forge de Reuchenette, son fils Charles-Ferdinand dans les comptoirs d'horlogerie Raiguel et Agassiz, précurseurs des Longines à Saint-Imier.

Au fil de l'écheveau complexe des relations familiales – la demi-sœur du doyen, Marie Anne Sophie Morel, épouse Jean Henri Raiguel, associé de son fils Edouard Watt au sein du comptoir d'horlogerie Raiguel Jeune et Cie – négociants, fabricants et « banquiers » constituent de nouveaux réseaux qui sont à l'origine du développement industriel jurassien.

En 1829, Charles-Ferdinand Morel fonde la Caisse d'épargne du district de Courtelary, unique institution bancaire dans le Jura bernois jusqu'en 1852.

### Monsieur Morel, Doyen à Corgémont St-Imier 23 nov. 1838

La circulaire d'autre part à laquelle nous avons l'avantage de nous référer vous informe du changement qui s'est opéré dans notre maison et dont Monsieur Morel a déjà eu l'honneur de vous entretenir.

Ensuite de cet entretien nous prenons la liberté de vous remettre ci-joint le renouvellement de notre reconnaissance de L. 1600 -, portant intérêt à 5 % dès le 12 courant, vous priant de vouloir bien biffer l'ancien titre et de nous en faire le retour par la Poste. Nous vous remercions de la confiance que vous continuez à nous accorder et vous présentons, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

A. Agassiz et Cie

#### EXEMPLES DE DOCUMENTS :

- Correspondance Agassiz, Raiguel, Watt
- Charles-Ferdinand Morel, journaux de comptes 1792-1796 et 1796-1848
- Isabelle de Géliou, carnet achats du ménage 1803-1807
- Inventaires de succession, actes de partage, Charles-Henri Morel, Jacques Morel, Abram Morel, Jonas de Géliou, Madame Prince de Géliou
- Reconnaissances de dettes, obligations, relevés de comptes



## LE CŒUR A SES RAISONS

« J'ai besoin, Mademoiselle, de venir vous écrire. Mon cœur est angoissé. Il est agité des sentiments les plus contraires. Je ne veux point chercher à vous émouvoir. Mais quand j'ai pour vous l'amour le plus vif, souffrez que je goûte le soulagement que je trouve à vous le dire. »

Amours et sentiments sont au cœur des volumineuses correspondances familiales. Lettres entre fiancés et entre conjoints, bien sûr, mais surtout entre parents et enfants, frères et sœurs, nièces et autres cousines. Les sensibilités masculine aussi bien que féminine s'y épanchent longuement.

Charles Ferdinand Morel correspond durant cinquante ans avec son frère François, établi à Pertuis en Provence.

La jeune Cécile Morel écrit à sa mère Isabelle de Géliou, qui elle-même écrivait à sa propre mère lorsqu'elle était enfant...

Comment les sentiments et les émotions s'expriment-ils ? Dans quel cadre de contraintes ou de libertés ? Les sentiments amoureux sont-ils solubles dans le mariage arrangé ? Le couple et la famille – une famille très étendue au gré des alliances – s'affirment comme un espace obligé, souvent une protection indispensable face à l'adversité qui menace veuves et veufs. Les traités de mariage rappellent la valeur économique de l'institution, reléguant dans l'ombre l'inclination amoureuse.

Quant aux fréquentes et interminables affaires de succession, il y est question d'argent et de pouvoir, mais aussi de rancœurs, de colère et de désarroi.

### EXEMPLES DE DOCUMENTS :

- **Traité de mariage Charles-Henri Morel – Charlotte Imer, 1765** et Charles-Ferdinand Morel – Isabelle de Géliou, 1801
- Correspondance Charles-Ferdinand Morel – Isabelle de Géliou, 1801-1831
- Correspondance François Morel – Charles-Ferdinand Morel, 1798-1848
- Correspondance Isabelle de Géliou – Cécile Morel
- Correspondance Isabelle de Géliou – Marguerite Isabelle Frêne, 1792-1793
- Correspondance Cécile Morel – Alphonse Bandelier
- Documents relatifs à la succession de Jean Godefroy Watt, pasteur à Orvin



### Double du traité de mariage entre Monsieur le Pasteur Morel, d'une part, et Mademoiselle Charlotte Imer, d'autre part. Du 1<sup>er</sup> août 1765

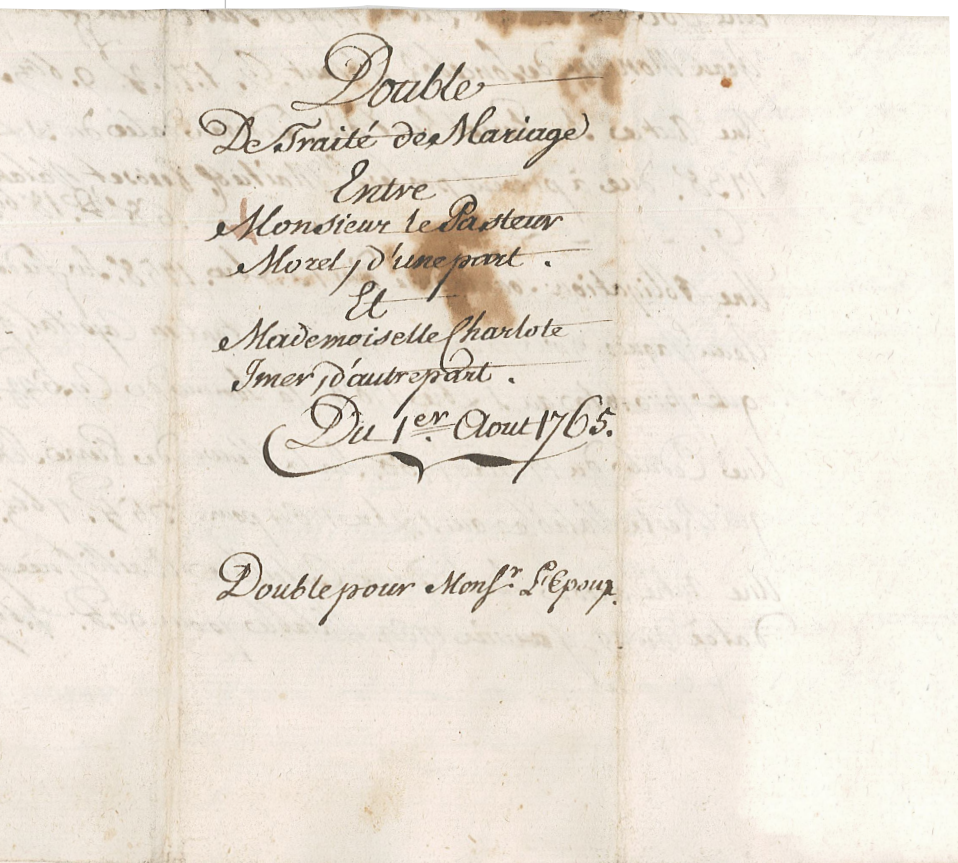
« L'époux, pour marquer à son épouse la tendre et sincère affection et amitié qu'il a conçue pour elle, s'engage de la fournir d'habits et de bijoux convenables pour le jour des noces.

Comme il n'exige pour le présent aucune dot de Monsieur Jacques Morel, son père, il fera entrer dans la communion tous les bénéfices et revenus de sa cure.

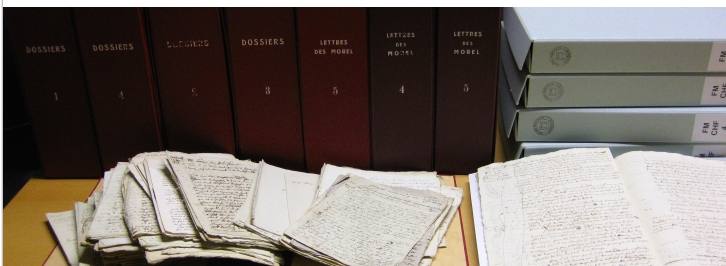
Au réciproque, l'épouse, sous l'autorisation et assistance que dessus, s'engage d'apporter dans la même communion les revenus de tous les biens actuellement à elle échus par succession de feu Monsieur son père et de feu Madame sa mère, desquels inventaire sera dressé et au pied du présent acte.

S'ils n'avaient point d'enfants, les parents de l'époux retireront à eux tous le bien à lui parvenu pendant leur mariage par succession paternelle ou maternelle. De même que la moitié des acquêts ou augmentation, sans que l'épouse y puisse rien prétendre, soit à titre d'usufruit ou autrement.

Et si l'épouse venait à décéder avant l'époux sans délaissier des enfants de leur mariage, les plus proches parents d'icelle retireront à eux le bien dont elle aura mis les revenus dans la communion. De même que la moitié des acquêts ou augmentations sans que l'époux y puisse rien prétendre. »



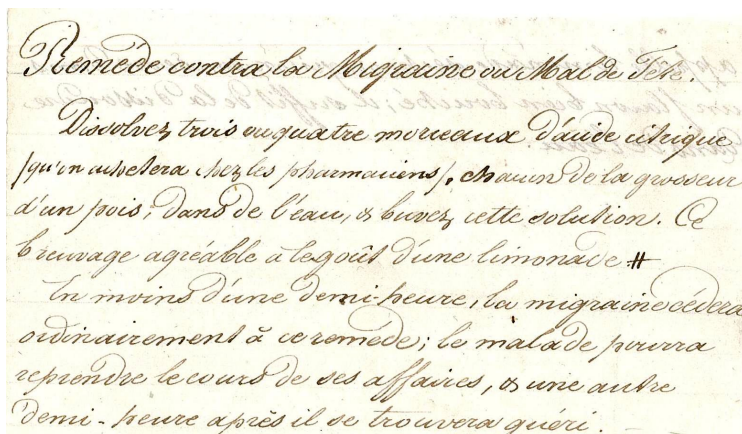
## PERSPECTIVES



Les perspectives de recherches offertes par le fonds du doyen Morel sont évidemment beaucoup plus étendues que ne laisse présager le présent dossier.

Au sein du fonds lui-même, une grande partie des archives n'ont jamais été étudiées, ni même lues. Par ailleurs, les auteurs ont jusqu'ici privilégié une approche factuelle et biographique. Les méthodes et problématiques historiques actuelles en tireront assurément des partis très différents.

Les archives Morel entrent en résonance avec d'autres fonds conservés à Mémoires d'Ici, en particulier ceux de l'Eglise réformée jurassienne et de l'Association des Œuvres d'Utilité Publique du district de Courtelary/Caisse centrale des pauvres. On ne saura s'abstenir de croiser des données que souvent seuls les aléas de l'histoire ont dispersées. Mais il sera aussi essentiel d'extirper les documents de leur contexte étroit et de les confronter à d'autres corpus pour en saisir toutes les potentialités.



### Fonds d'archives :

Mémoires d'Ici, Fonds Doyen Morel (commune de Corgémont)

Mémoires d'Ici, Fonds Eglise réformée jurassienne

Mémoires d'Ici, Fonds Association des Oeuvres d'Utilité publique du district de Courtelary / Caisse centrale des pauvres

### Bibliographie, sélection :

Junod, Charles : « Le pasteur Charles-Ferdinand Morel : témoin de l'histoire du Jura bernois, à l'époque révolutionnaire », in *Actes SJE*, 1965-1966, pp.113-181

Donzé, Pierre-Yves : « Aux sources du libéralisme jurassien : Charles-Ferdinand Morel (1772-1848) », in *Mosaïque d'Erguël : 150<sup>e</sup> anniversaire, MDCCCXLIX- MCMXCIX*, [éd.] Société jurassienne d'émulation Section d'Erguël, Saint-Imier, 1999, pp. 57-64

Calame, Caroline : « Isabelle Morel-de Géliéu, femme de lettres (1779-1834) », in *Biographies neuchâteloises*, T. 2, pp.122-127, 1998

**L'inventaire du Fonds Doyen Morel est accessible en ligne ([www.m-ici.ch](http://www.m-ici.ch))**

### DOCUMENTS :

Les images et extraits de documents sont tirés du Fonds Doyen Morel (commune de Corgémont), à Mémoires d'Ici.

### CITATIONS :

- p.2 Pasteur Bernard, « Inauguration du buste du doyen Morel », *L'Union libérale*, 7 août 1865
- p.3 Charles-Ferdinand Morel à Isabelle de Géliéu, 6 juillet
- p.4 Charles-Ferdinand Morel à son frère François, 1791
- p.5 Charles-Ferdinand Morel, « Essai sur cette question : qu'est-ce qui est le plus en harmonie avec la religion, ou d'abaisser l'homme ou de le relever & de l'honorer ? »
- p.6 Charles-Ferdinand Morel, « Course dans une partie des bailliages du Jura » ; « Sur la mendicité dans les bailliages du Jura et le mode à établir pour secourir les indigents »
- p.7 Charles-Ferdinand Morel, correspondance commissariat des écoles
- p.8 Charles-Henri Morel, 5 septembre 1876
- p.9 Charles-Ferdinand Morel à Isabelle de Géliéu, 1801

### QUELQUES ECRITS PUBLIES :

- Morel, Charles-Ferdinand : *Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant Evêché de Bâle, réuni à la France en 1793 : suivi de renseignements sur ses principales familles et ses anciens châteaux*, Strasbourg : De l'imprimerie de Levraut, 1813
- Morel, Charles-Ferdinand : *Essai sur cette question : quels sont les avantages et les inconvénients de l'abolition de la vaine pâture, et quel seroit le meilleur parti à prendre à cet égard*, Neuchâtel : De l'impr. de Mme Fauche-Borel, 1806
- Morel, Charles-Ferdinand : *De l'Eglise évangélique réformée et de son organisation, pour être mise en rapport avec la nouvelle constitution du canton de Berne*, Berne : De l'impr. de L.A. Haller, impr. du Gouvernement, 1831
- Morel, Charles-Ferdinand : *Service divin, célébré le 25 novembre 1832, pour la dédicace du Temple de Sonvillier*, Berne : De l'impr. de L.A. Haller, 1832
- Morel, Charles-Ferdinand : *Précis de l'histoire de la Réformation de Berne, suivi d'un appendice sur la Réformation des bailliages du Jura*, Berne, 1828
- De Géliéu, Isabelle : *Louise et Albert ou le danger d'être trop exigeant*, Neuchâtel : Nouvelle Revue Neuchâteloise, 1999